



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES et agrégation

Question écrite n° 27024

Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de l'enseignement de la philosophie. En effet, de nombreux étudiants et professeurs s'inquiètent des menaces pesant sur la pratique de cette matière, en particulier dans le secondaire. Ils s'interrogent notamment sur le bien-fondé de la sensible diminution des heures de cours dans les filières scientifiques - il convient de ne pas oublier que certains penseurs étaient aussi des hommes de sciences : Blaise Pascal, Jean Rostand, Gaston Bachelard, Claude Lévi-Strauss, etc. et que l'épistémologie demeure l'une des branches importantes de la philosophie. D'autre part, ils constatent aussi que le nombre de professeurs en charge de cet enseignement chute de manière sensible et que le CAPES de philosophie risque à terme de disparaître entraînant des conséquences graves pour les universités de province ne disposant pas de moyens suffisants pour assurer une formation adéquate à un concours sur programme comme l'agrégation. Enfin, ils dénoncent l'inversion du rapport du nombre de postes aux concours externes intervenue après la clôture des inscriptions contrairement aux promesses faites par l'administration. Plus largement, il serait dommageable que l'enseignement de la philosophie soit sacrifié, surtout à une époque où les principes de la citoyenneté et de la République sont quelque peu malmenés. De plus, dans une société consumériste et utilitariste, il convient de conserver, à l'école et à l'université, un outil de réflexion sur la place de l'homme dans l'univers, sur les valeurs morales et l'éthique. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour préserver cet espace de liberté.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins moyens annuels en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 120 200 pour chacune des rentrées scolaires de 2000 à 2004. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré est de 13 704, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués par le biais des concours 1999 doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet également de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. S'agissant plus précisément de la philosophie, il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Le besoin moyen annuel de recrutement en philosophie s'élève à 30 enseignants pour la période 2000 à 2004. Cette prévision a été effectuée en tenant compte dans l'appréciation du besoin prévisible de renouvellement des professeurs de philosophie, de l'évolution négative prévisionnelle de la demande d'enseignement due à la baisse de la démographie scolaire (- 6 % entre 1997 et 2007, soit près de 4 000 heures) et en prenant en compte la

présence de 371 titulaires au-delà des besoins liés à l'enseignement et au remplacement. Sur la base de ce simple constat, l'agrégation et le CAPES externes de philosophie devraient être ouverts annuellement à hauteur de 30 postes durant les cinq prochaines sessions. Mais, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les places offertes aux concours externes de recrutement de professeurs de philosophie à la session 1999 s'établissent à un niveau beaucoup plus important que le seul besoin moyen annuel. En effet, le nombre global de postes ouverts aux concours externes de recrutement d'enseignants exerçant dans cette discipline est de 150, soit 90 à l'agrégation et 60 au CAPES. Cette répartition entre concours permet de tenir compte de la spécificité d'un enseignement totalement dispensé dans les classes de terminales et dans les classes préparatoires aux grandes écoles. La publication des postes offerts aux concours de la session 1999 est, quant à elle, intervenue le 16 novembre 1998, soit avec deux mois d'avance sur le calendrier traditionnel. Il convient en effet de rappeler que les postes ouverts aux concours des sessions 1996, 1997 et 1998 avaient été publiés aux mois de janvier de chacune de ces années, soit seulement quelques jours avant le début des épreuves.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27024

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1511

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2224